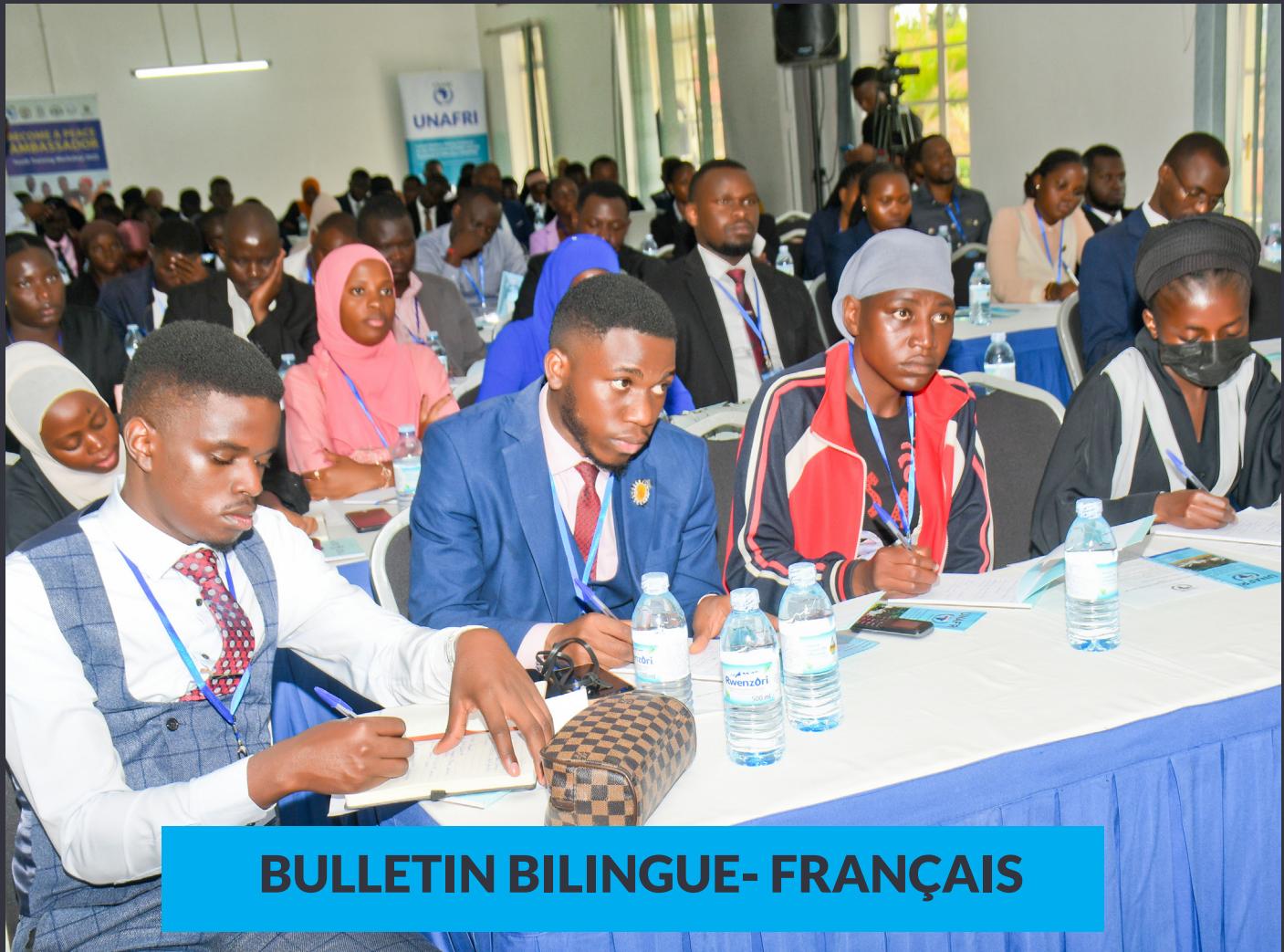


UNAFRI



**Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention
du Crime et le Traitement des Délinquants**

- Direction générale et gestion
- Formation et développement des ressources humaines
- Information et documentation
- Services consultatifs aux gouvernements
- Activités conjointes et stratégies



BULLETIN BILINGUE- FRANÇAIS

**SESSION DE FORMATION INAUGURALE POUR LES
AMBASSADEURS DE LA PAIX EN VUE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES
OUGANDAISES DE 2026**

Bulletin

JUILLET - SEPTEMBRE 2025

UNAFRI



Bulletin JUILLET - SEPTEMBRE 2025

**Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du
Crime et le Traitement des Délinquants**

“Renforcer la capacité des États africains dans la prévention du crime et la justice pénale pour assurer un développement durable”.

“Empowering African States for crime prevention and criminal justice to ensure sustainable development”.

«Fortalecer la capacidad de los Estados africanos en materia de prevención del delito y justicia penal para el desarrollo sostenible»

UNAFRI SECRETARIAT, P.O BOX 10590, NAGURU-KAMPALA (UGANDA).

Phone :+256 414 221 119, +256 414 285 236 | Email : unafri@unafri.or.ug,

Official Website: www.unafri.or.ug

États membres



Burkina Faso



Burundi



Cameroun



Congo Brazzaville



RD Congo



Guinée Equatoriale



Gambie



Ghana



Guinée



Kenya



Libye



Malawi



Maroc



Mozambique



Niger



Nigeria



Rwanda



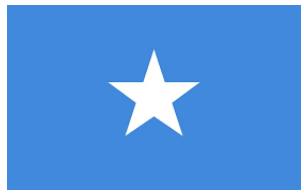
Sénégal



Seychelles



Sierra Leone



Somalie



Soudan



Tanzanie



Togo



Tunisie



Ouganda



Zambie



Zimbabwe

5^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'UNAFRI 2025

« assurer l'égal accès à la justice pour tous : promouvoir des sociétés sûres et sécurisées»



Les directeurs de l'UNAFRI pendant la conférence

Le 29 juillet 2025, l’Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (UNAFRI), en collaboration avec l’Institut Latino-Américain pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (ILANUD), a organisé une conférence internationale en ligne via Zoom sur le thème : « Garantir un accès égal à la justice pour tous : promouvoir des sociétés sûres et sécurisées. »

Cette rencontre a réuni les États membres d’expression anglaise de l’UNAFRI afin d’échanger sur leurs expériences nationales, leurs meilleures pratiques et leurs perspectives dans le cadre du processus préparatoire du 15^e Congrès des Nations Unies pour la Prévention du Crime et la Justice Pénale, qui se tiendra à Abu Dhabi, aux Émirats Arabes Unis, du 25 au 30 avril 2026.

OBJECTIFS

La conférence visait à :

Promouvoir un accès égal à la justice en favorisant des systèmes juridiques inclusifs au service de tous, sans discrimination;

Renforcer la coopération internationale dans la prévention du crime, l’administration de la justice et le traitement des délinquants;

Contribuer à la préparation du 15^e Congrès des Nations Unies pour la Prévention du Crime et la Justice Pénale à travers le partage de connaissances et l’alignement stratégique;

Promouvoir des sociétés sûres et sécurisées en luttant contre les nouvelles menaces à la paix, à la stabilité et à la sécurité publique;

Mettre en valeur les perspectives régionales afin que les priorités et expériences africaines enrichissent les dialogues politiques mondiaux;

Consolider les cadres politiques favorisant une gouvernance efficace, la responsabilité et le développement durable;

Encourager la participation de multiples acteurs, notamment les gouvernements, la société civile,

le monde académique et le secteur privé, dans une action collective;

Promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit comme piliers fondamentaux de la justice, de la paix et du développement durable.

ILANUD

Dr. Douglas Durán Chavarría, Directeur de l'Institut Latino-Américain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (ILANUD), dans son allocution d'ouverture a noté que la conférence revêtait une grande importance, car elle offrirait à l'UNAFRI l'occasion de recueillir des informations utiles pour orienter sa participation à l'atelier du Congrès de 2026 à Abou Dhabi. L'objectif de l'analyse des questions relatives à l'accès à la justice s'inscrit dans le vaste cadre du Congrès visant à promouvoir la prévention du crime, la justice pénale et l'état de droit afin de faire progresser la réalisation des Objectifs de l'Agenda 2030.

L'un des problèmes ayant eu un impact négatif sur l'accès à la justice est la diminution de la confiance des citoyens dans le système de justice pénale. Cette situation découle naturellement d'une perte de légitimité des institutions. Cela conduit les citoyens à se distancer de la police, des tribunaux, des systèmes pénitentiaires et d'autres entités administratives de la justice. Par conséquent, tout effort visant à améliorer la transparence, le bon fonctionnement et l'ouverture des institutions envers le public entraînera une plus grande proximité des citoyens avec les systèmes d'administration de la justice.

OUGANDA

L'Honorable Madame la Juge Jane Frances Abodo, Directrice des Poursuites Publiques (DPP) de l'Ouganda, a relevé que l'Ouganda a réalisé des progrès notables dans l'élargissement de l'aide juridique, la mise en œuvre de réformes sensibles au genre et l'exploitation des technologies pour

améliorer l'accès à la justice. Le Legal Aid Project a assisté plus de 8 216 personnes en 2024, en résolvant 1 579 affaires par le biais du règlement alternatif des différends (ADR). De plus, les sessions judiciaires sensibles au genre ont permis d'augmenter le taux de condamnation dans les affaires de violence basée sur le genre (VBG), passant de moins de 20 % à plus de 70 %.

Les initiatives technologiques telles que le Electronic Court Case Management Information System (ECCMIS) et le Prosecution Case Management System (PROCMIS) ont numérisé la gestion des dossiers, réduisant ainsi les dossiers en attente de jugement et facilitant les audiences à distance. Le système de plaider-coupable (plea bargain) a également permis de résoudre 45 000 affaires, réduisant la surpopulation carcérale de 20 %.

Pour renforcer l'accès à la justice, l'Ouganda doit étendre les cliniques d'aide juridique dans les régions mal desservies et mettre en œuvre des unités mobiles d'aide juridique, investir dans les infrastructures numériques et subventionner les coûts de données afin d'améliorer l'accès aux services juridiques en ligne, ainsi qu'harmoniser la collecte de données pour permettre des interventions ciblées en faveur des groupes vulnérables.

ZAMBIE

M. Vanny Hampondela, Coordonnateur National du Suivi, de l'Évaluation et du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP), a noté que la Zambie a déployé des efforts pour garantir un accès égal à la justice à travers des garanties constitutionnelles, des réformes législatives et leur intégration dans la planification nationale du développement. Diverses lois ont été adoptées pour renforcer l'accès à la justice, même pour les populations vulnérables, notamment la Persons with Disabilities

Act (2012), la Gender Equity and Equality Act (2015) et la Children's Code Act (2022). Ces lois s'appuient sur des politiques nationales telles que la National Gender Policy (2014) et la National Legal Aid Policy (2018).

La violence domestique, les crimes violents, les crimes économiques et la criminalité organisée figurent parmi les infractions courantes et répandues, principalement causées par la pauvreté et le chômage. La Zambie a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre du Programme d'accès à la justice à travers des réformes telles que la création de tribunaux spécialisés comme la Cour des crimes économiques et financiers, ainsi que la mise en place de centres à guichet unique (One-Stop Centres) qui offrent un soutien global aux survivants de la violence basée sur le genre (VBG).

GHANA

La situation du Ghana a été présentée par Mme Stella Ohene Appiah, Avocate Générale en Chef du Ghana. Celle-ci a relevé que la Constitution de 1992 du Ghana garantit les droits humains fondamentaux, l'égalité devant la loi et le droit à un procès équitable. L'aide juridique est prévue pour les personnes ne pouvant pas se permettre une représentation, conformément à l'article 294. Le pays a pris des mesures pragmatiques pour veiller à ce que la justice pénale soit accessible à tous. Le Justice for All Programme (JFAP) vise à améliorer l'accès à la justice pour les détenus en attente de procès en facilitant la tenue d'audiences judiciaires à l'intérieur des prisons. Cela a permis de désengorger les prisons et les centres de détention afin d'éviter la surpopulation. En 2022, le JFAP a traité 59 affaires, aboutissant à 3 acquittements et 24 mises en liberté sous caution. En 2024, 24 affaires ont été examinées, entraînant 11 acquittements et 8 mises en liberté sous caution.

En outre, une Haute Cour opère au sein de la pris-

on de Nsawam pour accélérer les demandes de mise en liberté sous caution, et un tribunal de circuit traite les affaires de violence domestique au siège du CID. La multiplication des tribunaux de première instance dans les districts a renforcé l'accès précoce à la justice.

KENYA

M. Kennedy Mutiso, Conseiller Juridique Principal et Conseiller Technique Supérieur auprès du Secrétaire Principal du Département d'État pour la Justice, les Droits de l'Homme et les Affaires Constitutionnelles, a souligné que le Kenya s'inscrit dans le thème du Congrès de 2026, qui reconnaît que l'égalité d'accès à la justice constitue le fondement de sociétés sûres, stables et respectueuses du droit. La Constitution kényane de 2010 consacre l'accès à la justice comme un droit fondamental et impose à l'État de lever les obstacles, en particulier pour les groupes vulnérables et marginalisés.

Au Kenya, la Legal Aid Act, associée à une politique solide sur le Système de Justice Alternative (AJS) et à une coordination multisectorielle assurée par le National Council on Administration of Justice, constitue une avancée majeure.

Le pays a adopté l'aide juridique et la sensibilisation publique en matière de droits, en institutionnalisant une aide juridique financée par l'État à travers le National Legal Aid Service, dont le déploiement au niveau des comtés a facilité l'accès à la justice dans les zones reculées.

Un programme de formation pour les conseillers juridiques de l'État est en cours d'élaboration afin d'assurer la qualité, la cohérence et l'éthique des services rendus. Ce projet est dirigé par le Bureau du Procureur Général, et les Conseillers d'État fourniront les services essentiels aux personnes vulnérables et démunies à travers le pays.

Le Kenya a également tiré parti des technologies grâce au système de dépôt électronique (e-filing) et aux tribunaux virtuels. Le pouvoir judiciaire a

adopté ces innovations, réduisant ainsi les reports d'audience et accélérant le traitement des affaires. Le Procureur Général a mis en place un portail numérique d'aide juridique permettant à toute personne d'accéder à des services juridiques depuis son domicile et en temps réel, améliorant ainsi l'accès à la justice.

Le pays dispose également de plateformes mobiles et d'un système de suivi des affaires assisté par l'intelligence artificielle (IA) afin d'améliorer la sensibilisation et l'efficacité. Ces systèmes, régularisés par une politique nationale sur l'IA récemment lancée par le Ministère des TIC, renforcent la portée et la transparence du système judiciaire.

TANZANIE

M. Abdulrahman Msham, Directeur des Services Juridiques Publics au Ministère des Affaires Constitutionnelles et Juridiques de la République-Unie de Tanzanie, a relevé que la Constitution tanzanienne de 1977, telle qu'amendée, garantit l'engagement national envers la justice et l'égalité. La Charte des droits, inscrite dans la Constitution, protège les droits fondamentaux tels que l'égalité devant la loi, le droit d'être entendu, la protection de la vie et de la liberté, ainsi que l'interdiction de la discrimination.

La Tanzanie continue d'investir dans le service d'aide juridique à travers la Legal Aid Act Cap. 21, promulguée en 2017. Le gouvernement a institutionnalisé la prestation d'aide juridique afin de permettre aux groupes vulnérables et marginalisés, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les démunis, d'accéder à une représentation et à des conseils juridiques compétents.

Le gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère concerné, a lancé la campagne « Mama Samia Legal Aid Campaign », très populaire. Dans le cadre de cette initiative, l'État veille à ce que ch-

aque citoyen de la République-Unie de Tanzanie puisse accéder à la justice et bénéficier d'une représentation juridique. 4 165 000 personnes en ont bénéficié et connaissent désormais mieux le système juridique tanzanien.

La Tanzanie a entrepris la numérisation des procédures judiciaires afin de réduire les dossiers en attente de jugement et de décentraliser les services judiciaires vers les zones rurales et périurbaines. Cela a permis d'éliminer les retards dans le traitement des affaires et de rapprocher la justice des communautés.

Un autre axe d'action est le renforcement des capacités des agents judiciaires, ce qui continue de favoriser la transparence, l'efficacité et la confiance du public. À titre d'exemple, la création de centres intégrés de justice dans le pays en est une illustration concrète.

La Tanzanie a également mis en place un tribunal mobile, une équipe d'assistance permettant à cette juridiction de se déplacer d'un lieu à un autre. Cette méthode a considérablement facilité l'accès à la justice pour les citoyens.

Enfin, la Commission nationale pour la justice pénale a été créée. Cet organe interinstitutionnel favorise le dialogue, la cohérence et la réforme dans les domaines de l'application de la loi, des poursuites et des services correctionnels.

SEYCHELLES

M. George Thachett, Conseiller d'État Principal au Bureau du Procureur Général, responsable de l'unité des poursuites pénales, a souligné que la Constitution des Seychelles (1993) prévoit expressément, à l'article 19, le droit à une audience équitable et à une représentation légale. Le pays dispose d'un médiateur (ombudsman) et d'une commission des droits de l'homme très actifs, qui garantissent l'accès à la justice grâce à un solide système d'aide juridique.

Des tribunaux mobiles sont également disponibles, y compris pour les personnes vivant sur d'autres îles. Les tribunaux de première instance s'y rendent périodiquement pour traiter les affaires, garantissant ainsi l'accès à la justice pour presque toute la population.

Le Procureur Général fournit des conseils juridiques à divers ministères et départements, tout en appuyant le renforcement des capacités, notamment dans le cadre de projets communautaires. Il participe également à la promotion de la sensibilisation juridique auprès de la population. Le pouvoir judiciaire a également introduit plusieurs programmes dans son système, notamment le Computerised Case Administration System (CAS), afin d'améliorer l'efficacité et la transparence, ce qui contribue grandement à la réduction des arriérés de dossiers.

NIGERIA

M. Olumbunumi Ikupolati,(Directeur adjoint chargé de la justice pénale internationale au sein du Département de la coopération internationale du Ministère fédéral de la Justice du Nigéria) Garantir un accès égal à la justice demeure un effort constant. En 2015, la Loi sur l'administration de la justice pénale (Administration of Criminal Justice Act – ACJ) a été adoptée dans le but d'assurer un accès équitable à la justice pour tous, en accélérant le traitement des affaires pénales devant les tribunaux et en évitant ainsi l'accumulation d'arriérés.

Le Nigeria dispose également du Legal Aid Council, qui fournit des services juridiques gratuits aux personnes démunies. Le Ministère fédéral de la Justice, sous l'égide du Procureur Général de la Fédération, comprend deux départements spécialisés qui veillent à ce que les groupes vulnérables aient accès à la justice. L'un de ces départements, le Citizens Rights Department, offre des conseils juridiques gratuits et une représentation aux per-

sonnes indigentes de la société.

De plus, le Sexual and Gender-Based Violence Department (Département de la violence sexuelle et basée sur le genre) défend les droits des personnes victimes de harcèlement sexuel, principalement les femmes et les enfants, en les aidant à faire valoir leurs droits. Ce département a enregistré récemment de nombreux succès, avec un taux élevé de condamnations.

La justice est désormais rendue plus rapidement dans tous les tribunaux, la plupart étant désormais numérisés. La distance ne constitue plus un obstacle au jugement des affaires. En ce qui concerne les groupes vulnérables, la Loi sur le handicap (Disability Act) a été récemment adoptée et promulguée afin de permettre aux personnes handicapées d'avoir un accès rapide et facile à la justice. Cette loi a supprimé de nombreux obstacles auxquels elles faisaient face.

LIBYE

M. Mohamed Taimour Abdel Akher bin Aliwa, Chef du Département de la Législation au Ministère de la Justice, a déclaré qu'en Libye, les efforts se poursuivent dans le cadre régional et international pour lutter contre la criminalité et promouvoir l'état de droit. Le pouvoir judiciaire a élaboré des politiques de sanction axées sur la réinsertion communautaire et la réforme, notamment pour les jeunes, les femmes et les mineurs. L'une des initiatives phares est la création d'un centre éducatif destiné à la réhabilitation des femmes. Ce centre permet aux femmes de développer leurs compétences, notamment en couture, tout en favorisant leur participation civique et politique, en particulier pour les minorités.

Une campagne a également été menée pour renforcer la représentation des femmes et leur offrir davantage d'opportunités, avec 30 % des

emplois gouvernementaux désormais réservés aux femmes. Les jeunes et les femmes ont également été autonomisés grâce à des campagnes communautaires, à des réformes judiciaires et institutionnelles, ainsi qu'à la mise en œuvre de plans nationaux pour la justice sociale.

Un projet de coopération est en cours depuis 2004 avec le gouvernement libyen, portant sur l'élaboration d'un plan de réforme, la formation du personnel et le développement de programmes d'enseignement professionnel destinés à soutenir les femmes. À Tripoli, par exemple, une forma-



tion professionnelle a été organisée, apportant un soutien émotionnel et pratique aux femmes bénéficiaires.

LA JUSTICE SANS FRONTIÈRES : PROMOUVOIR LES DROITS DES FEMMES DANS LE GRAND CORNE DE L'AFRIQUE



À l'occasion du Forum régional sur le genre, organisé par l'Association ougandaise des femmes juristes (FIDA Ouganda) en partenariat avec la Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa (SIHA), l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI) a été représenté par M. Munanura Andrew Karokora, Directeur général adjoint.

La rencontre s'est tenue le 28 août 2025 à l'hôtel Serena de Kampala, sous le thème : « Justice au-delà des frontières : mécanismes régionaux et droits des femmes dans la Grande Corne de l'Afrique ». Cette rencontre a réuni des voix influentes de toute la région pour débattre des moyens de renforcer l'égalité de genre et la justice.

OBJECTIFS

Le forum visait à :

Promouvoir les droits des femmes à travers les mécanismes africains de protection des droits humains. Encourager l'adoption et la mise en œuvre des traités et protocoles sur l'égalité de genre.

Renforcer les capacités des défenseurs des droits des femmes.

Favoriser la coopération, le dialogue et la redevabilité dans l'ensemble de la région.

PARTICIPATION

Les participants comprenaient des femmes juges, des avocats de haut rang, des défenseurs des droits humains, des leaders de mouvements féminins, des représentants de la **Commission africaine des droits de l'homme et des peuples**, de la **Cour africaine**, de la **Direction femmes, genre et jeunesse de l'Union africaine**, ainsi que des responsables des ministères ougandais des Affaires étrangères et du Genre, des institutions nationales des droits humains, des partenaires au développement et des organisations internationales.

POINTS FORTS

Séance d'ouverture : L'ambassadeur Mugerwa, représentant le ministère des Affaires étrangères, a ouvert officiellement le forum. La juge Susan Okalany, présidente de FIDA Ouganda, a insisté sur l'importance du Protocole de Maputo, appelant à combler les lacunes dans sa mise en œuvre.

Présentations clés:

Mme Hala Al-Karib (SIHA) a souligné l'importance de la collaboration régionale et le rôle central des mouvements féminins communautaires.

Mme Margaret Ajok (Ministère de la Justice, Ouganda) a plaidé pour une justice transitionnelle incluant réparations et garanties de non-répétition.

Mme Esther Waweru (défenseure des droits des femmes) a partagé des exemples illustrant comment les instruments régionaux renforcent la responsabilité et soutiennent les mouvements féminins dans les pays d'accueil.

M. Esger Muigai-Mnaro (Union panafricaine des avocats) a analysé les défis liés au Protocole de Maputo

et a appelé à un plaidoyer renforcé pour sa ratification et son application.

Séance de clôture : La commissaire Dr Angella Nakafeero (Ministère du Genre) a réaffirmé l'engagement de l'Ouganda en faveur de l'égalité de genre et souligné l'importance d'une collaboration étroite avec les institutions régionales.

Résultats

Le forum a constitué une plateforme précieuse d'échanges, de mise en réseau et de réflexion stratégique. Les participants ont lancé un appel urgent à **domestiquer et appliquer les instruments régionaux relatifs aux droits des femmes et à renforcer la redevabilité à tous les niveaux.**



UNE DÉLÉGATION ANTICORRUPTION DE LA PRÉSIDENCE ENVISAGE UN PARTENARIAT AVEC L'UNAFRI



De gauche à droite , M. Munanura Andrew (DG adjoint UNAFRI), Mme Rebecca Atwiine (SPA), M. Kitio Édouard (DG UNAFRI) et M. Joel Jerry Walyono (OSPA) ainsi que Mme Faith Nandago (OSPA)

Le 9 septembre 2025, une délégation de haut niveau du Bureau de l'Assistante spéciale du Président chargée de la lutte contre la corruption à la Présidence a effectué une visite de courtoisie au siège de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI), à Naguru, Kampala.

La délégation, dirigée par Mme Rebecca Atwiine et accompagnée de M. Joel Jerry Walyono et de Mme Faith Nandago, a tenu des discussions constructives avec le Directeur général et les hauts responsables de l'UNAFRI. La réunion a exploré des domaines stratégiques de coopération visant à renforcer la lutte contre la corruption aux niveaux national et régional.

LES PRINCIPAUX DOMAINES D'INTÉRÊT COMPRENAIENT :

- Le renforcement des capacités et la formation spécialisée des acteurs de la lutte contre la corruption ;
- La recherche conjointe et l'échange de connaissances sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de responsabilité ;
- La promotion de la collaboration internationale pour endiguer la corruption et renforcer les systèmes de justice.

Transmettant le message de remerciement du Chef de l'État, Mme Atwiine a salué les contributions continues de l'UNAFRI au secteur de la justice pénale en Ouganda et a réaffirmé le



soutien du gouvernement au renforcement des partenariats dans la lutte contre la corruption.

Les deux institutions ont exprimé leur optimisme quant à l'avancement de leur collaboration, soulignant l'importance de conjuguer expertise et ressources pour lutter plus efficacement contre la corruption. Cette visite de courtoisie a également mis en lumière l'engagement du gouvernement à bâtir des alliances institutionnelles, à renforcer les compétences professionnelles et à promouvoir la transparence dans la fonction publique.

D'autres échanges entre l'Unité anticorruption de la Présidence et l'UNAFRI sont prévus dans les mois à venir, dans le but d'élaborer des plans d'action conjoints visant à obtenir des résultats concrets dans la construction d'une société sans corruption.



CONTREBANDES DE MIGRANTS EN AFRIQUE AUSTRALE

Par SIMALI Baldric Elijah – Stagiaire juridique à l'UNAFRI

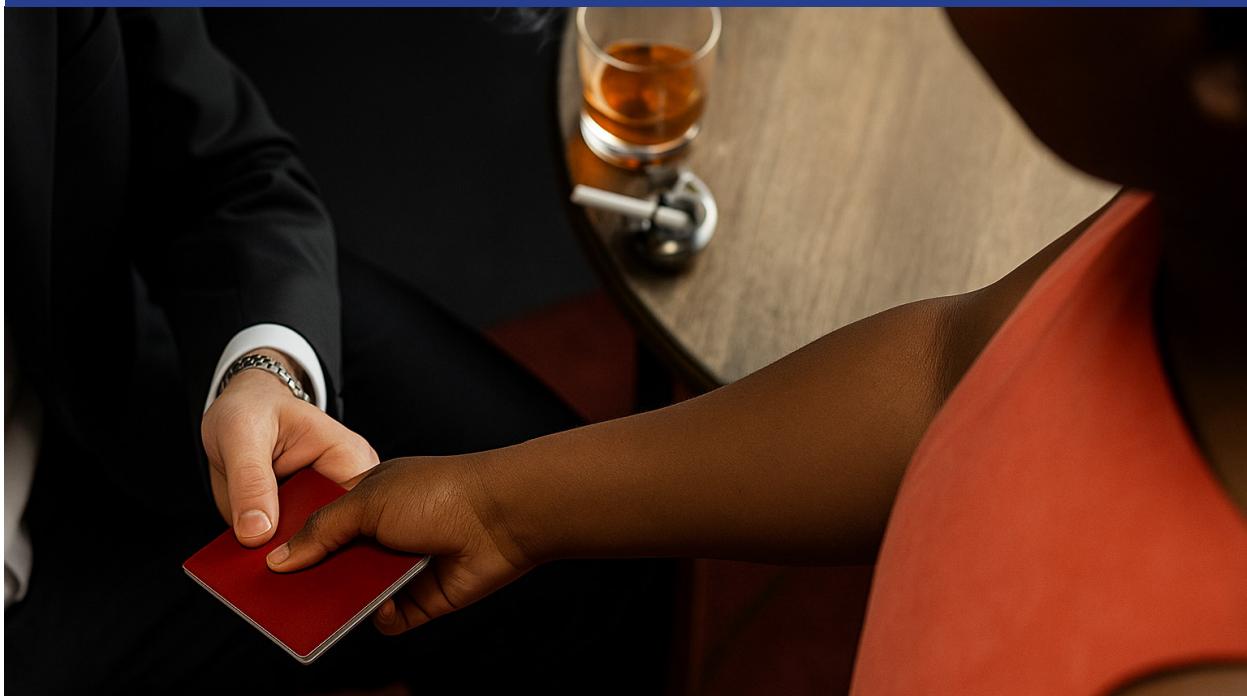


Fig. (1), Afrique australe : Une réponse régionale à la contrebande de migrants provenant de www.unodc.org

INTRODUCTION

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) définit la contrebande de migrants comme la facilitation, à des fins financières ou pour tout autre avantage matériel, de l'entrée irrégulière dans un pays dont le migrant n'est ni ressortissant ni résident. Selon une étude des Nations Unies intitulée « Cartographie et analyse des réponses des forces de l'ordre et de la législation concernant la contrebande de migrants au Malawi », la contrebande de migrants en Afrique australe est de plus en plus liée au crime organisé et s'accompagne de mesures plus violentes et dangereuses à l'encontre des migrants.

En 2016, l'ONUDC et le Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont organisé, pour la première fois, une réunion régionale afin de discuter du défi que représente la lutte contre le problème croissant de la contrebande de migrants, du 10 au 12 mai. Cet atelier a fourni une plateforme essentielle pour combler les lacunes en matière d'in-

formation sur la contrebande de migrants dans la région de la SADC et a permis aux États membres de la SADC de définir conjointement une voie à suivre pour relever ce défi conformément aux exigences du Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air. Cet article analyse le crime de la contrebande de migrants dans la région de l'Afrique australe.

LE MALAWI

Selon l'étude sus visée, en 2017, 11 Malawites sont morts dans un accident à Tsangano, juste à l'intérieur de la frontière entre le Mozambique et le Malawi, et en 2016, une camionnette transportant 57 enfants en provenance du Malawi a été interceptée par les autorités sud-africaines dans une affaire de contrebande de migrants. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a soutenu les autorités malawites pour réunir ces enfants avec leurs familles au Malawi. Malgré ces incidents tragiques, il existe un manque significatif d'informations au Malawi concernant la

contrebande de migrants. Selon le projet de Politique nationale de migration du Malawi, plusieurs cas de migrants passés clandestinement depuis ou à travers le Malawi ont été enregistrés. Le Profil migratoire du Malawi (2014), soutenu par l’OIM, reconnaît qu’il existe une inquiétude croissante concernant les flux irréguliers d’immigrants dans le pays.

Une publication de la Platform for Investigative Journalism, datée du 1er mars 2025, indique qu’un réseau éthiopien de contrebande humaine s’est profondément enraciné au sein du gouvernement malawite, créant un vaste réseau de facilitateurs qui assurent un passage brutal et dangereux à des migrants désespérés cherchant à fuir la guerre et la pauvreté en Éthiopie pour atteindre la promesse d’une vie meilleure dans d’autres pays, y compris l’Afrique du Sud. L’enquête révèle que ce système de trafic opérait principalement à partir du camp de réfugiés de Dzaleka, au Malawi, qui abrite environ 53 000 réfugiés provenant de régions en conflit telles que la Corne de l’Afrique et les Grands Lacs. Les chefs de gangs tirent profit de ce système et l’exploitent, recrutant des hauts fonctionnaires du

gouvernement, y compris des policiers et des agents d’immigration, pour faciliter le passage des migrants, tandis que certains ministres ferment les yeux et interviennent en échange d’importantes sommes d’argent pour leur protection.

La publication rapporte que les migrants sont principalement acheminés depuis la région de Hosaena en Éthiopie, traversant le Kenya et la Tanzanie avant d’arriver enfin au camp de réfugiés de Dzaleka, dans le district de Dowa, en passant par la frontière nord du Malawi avec la Tanzanie. Pour éviter d’être détectés par les forces de l’ordre, les trafiquants obligent les migrants à voyager de nuit, à dormir dans des forêts, à traverser des rivières en crue ou à naviguer sur le lac Malawi à bord de bateaux non sécurisés. Certains migrants succombent à la maladie et à l’épuisement. Les plus faibles et les malades sont abandonnés, souvent laissés pour morts ou assassinés, comme l’a révélé la découverte de fosses communes de migrants en 2012 et le chavirement d’un bateau sur le lac Malawi qui a coûté la vie à 47 personnes.

Un point de passage frontalier clé entre la Tanzanie et le Malawi est Katininda, sur la rivière Songwe, à moins de 2 km du poste frontalier officiel de Songwe. Pendant la journée, des commerçants utilisent également ce point de passage pour éviter de payer les taxes douanières, et tandis que les taxis-motos transportent des marchandises en plein jour de part et d’autre de la frontière, des êtres humains sont transportés à travers la rivière Songwe sur des pirogues opérées par des habitants locaux. La nuit, ce passage devient le lieu où les passeurs tanzaniens remettent les migrants aux gangs basés au Malawi. Une fois acheminés au Malawi par pirogue, les migrants sont logés soit dans une maison sûre, soit cachés dans la forêt de Ngana Mountain voisine, tandis que les passeurs planifient la route pour les conduire au camp de réfugiés de Dzaleka, au centre du Malawi.

Depuis la frontière de Songwe, les migrants sont conduits jusqu’à Karonga Boma à bord de Toyota Sienta, un moyen de transport collectif très populaire dans la



région, ou dans des camionnettes de fret, une option plus sûre mais plus coûteuse. Avant d'atteindre le Boma et, en fin de compte, le camp de réfugiés de Dzaleka, ils doivent franchir de nombreux obstacles sous forme de postes de contrôle de la police et de l'armée.

Selon INUA Advocacy, entre 100 et 300 Éthiopiens introduits clandestinement passeraient chaque semaine par le camp, les trafiquants exigeants entre 5 000 et 7 000 dollars américains aux familles de chaque personne trafiquée. INUA Advocacy estime en outre que 95 % de tous les ressortissants éthiopiens enregistrés comme demandeurs d'asile ou réfugiés au Malawi sont impliqués dans le trafic et la contrebande, avec la complicité d'agents du Ministère de la Sécurité intérieure, soit pleinement informés, soit bénéficiaires financiers des activités des gangs.

Selon la note d'information n°3 du Secrétariat régional sur les migrations mixtes (RMMS) – mars 2017 : Smuggled South, les opportunités croissantes dans les secteurs minier, manufacturier et agricole dans d'autres parties de la région, comme le Malawi, sont de plus en plus considérées comme des destinations alternatives. Le rapport précise également qu'en 2010, une étude estimait à 279 000 le nombre de migrants irréguliers au Malawi, avec une moyenne de 5000 entrées chaque année et des centaines d'arrestations par les autorités.

Le bulletin d'information trimestriel (juillet-septembre 2023) de l'OIM Malawi indique qu'en juillet, 19 membres du Parlement ont participé à un atelier de renforcement des capacités sur les Fondamentaux de la gestion des migrations (EMM 2.0), le programme phare

de l'OIM, qui propose des ressources et une formation de base sur la gestion des migrations. L'atelier a mis en évidence l'interaction entre différentes thématiques et a construit une compréhension commune de la migration avec une approche intergouvernementale.

LE MOZAMBIQUE

Le Mozambique est un pays d'origine, de transit et de destination pour les victimes de la traite des êtres humains, souvent intégrées dans des flux migratoires mixtes plus larges, les enfants étant particulièrement exposés au risque d'exploitation sexuelle dans les villes à forte population mobile. La situation des personnes déplacées internes (PDI), due au conflit en cours dans la province septentrionale de Cabo Delgado et à plusieurs catastrophes naturelles survenues en 2019 et 2022, a aggravé les vulnérabilités existantes et en a créé de nouvelles vulnérabilités pour les personnes affectées, y compris le risque de traite, selon le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique australe. La province de Tete, située à la frontière avec le Malawi, est une zone de transit clé de la « route méridionale », empruntée par des migrants irréguliers venant de la Corne de l'Afrique et au-delà, tentant de rejoindre l'Afrique du Sud.

L'OIM Mozambique constate que la migration interne de main-d'œuvre augmente à mesure que l'économie s'ouvre aux entreprises extractives et énergétiques. Avec la croissance rapide de l'économie au Mozambique, le pays connaît une augmentation des flux migratoires entrants, notamment dans le centre et le nord, servant à la fois de points d'entrée pour le transit vers l'Afrique du Sud et de destination pour les migrants cherchant du travail dans les entreprises extractives. L'OIM Mozambique a établi des partenariats avec divers ministères et institutions relevant des Affaires étrangères (MNEC), de l'Intérieur (MINT), de la Santé (MISAU), du Travail (MITRAB), du Parquet général (PGR) et de l'Administration de l'État (MAE). Selon le Bulletin des risques n°6 (mars-avril 2020) de l'Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée (GI-TOC), des inspecteurs de l'immigration mozambicains opérant à la frontière avec le



Malawi ont fait une macabre découverte le 24 mars en trouvant les corps de 64 migrants éthiopiens dans un conteneur de camion hermétique, aux côtés de 14 survivants. Ces hommes, originaires d'Éthiopie, avaient été introduits clandestinement dans un camion transitant par le Malawi.

Le Profil migratoire pour le développement humain intégral (2021) concernant le Mozambique indique qu'à mi-2020, le nombre total de migrants internationaux s'élevait à 338 900, tandis que celui des émigrants était de 640 200. La tendance migratoire sur une période de cinq ans, jusqu'en 2019, montrait un changement minimal, avec légèrement plus d'émigrants que d'immigrants, soit un solde migratoire de -25 000. En 2020, environ 52,1 % des immigrants étaient des femmes, 26,8 % avaient 19 ans ou moins, et 3,2 % avaient 65 ans ou plus.

Selon le rapport 2023 sur la traite des personnes du Département d'État des États-Unis pour le Mozambique, les trafiquants attirent des migrants volontaires, en particulier des femmes et des filles des zones rurales, provenant de pays voisins tels que le Malawi, vers des villes du Mozambique, de l'Eswatini ou de l'Afrique du Sud, en leur promettant un emploi ou une éducation. Le rapport précise en outre que des garçons mozambicains migrent vers l'Eswatini pour laver des voitures, garder du bétail et vendre des marchandises ; certains deviennent ensuite victimes du travail forcé.



Il convient de noter qu'en novembre 2022, le Mozambique a cherché à adopter un projet de loi révisé proposant une indemnisation pour les victimes de la

traite, conformément à l'esprit du Protocole contre la traite des personnes, qui prévoit des procédures visant à garantir aux victimes l'accès à une compensation. Ce mécanisme de compensation proposé constitue une innovation inspirée des expériences d'autres pays, notamment l'Égypte, qui octroient une allocation pour permettre aux victimes de reconstruire leur vie.

ZAMBIE

Selon la note d'information du RMMS (supra), le rapport sur la traite des personnes (TIP) a indiqué qu'en 2014, un nombre croissant d'Éthiopiens, de Somaliens et d'Égyptiens sont arrivés en Zambie pour des raisons inconnues. Des ressortissants ougandais, somaliens et zambiens, y compris des enfants, ont été interceptés alors qu'ils étaient introduits clandestinement en Zambie ; on pensait que certains pourraient devenir victimes de la traite une fois arrivés en Afrique du Sud.

En 2016, le Département d'État a signalé que des victimes potentielles de la traite provenant d'Éthiopie, de la République démocratique du Congo et de Syrie avaient été identifiées en Zambie, et que certains migrants ayant transité par la Zambie avaient été soumis à du travail forcé dans l'industrie de la construction en Afrique du Sud par des groupes criminels locaux. Selon une publication du 3 septembre 2023 par DW, la Zambie renforce ses contrôles frontaliers et prévoit, pour la première fois, d'employer des gardes-frontières alors que le gouvernement fait face à la montée des cas de migration illégale dans le pays. De plus, la migration irrégulière le long de la route allant de la Corne de l'Afrique à l'Afrique australe, qui traverse la Zambie, est souvent facilitée par un réseau complexe de passeurs et de trafiquants d'êtres humains qui mettent en danger la vie des migrants, selon l'OIM. En décembre, les corps de 27 personnes, présumées migrantes originaires d'Éthiopie, ont été découverts au nord de Lusaka, la capitale de la Zambie.

Une publication du 7 août 2025 par Zambia Monitor rapporte que le Département de l'immigration de Zambie a arrêté 7 suspects et saisi 372 passeports dans le cadre d'une enquête sur un réseau présumé

de contrebande humaine opérant sous couvert d'une agence de voyages. Les premières conclusions suggèrent que ce réseau était impliqué dans la production et la distribution de documents falsifiés, notamment des passeports, des cartes de réfugiés, des relevés académiques et des tampons institutionnels, pour faciliter les demandes de visa et la fraude identitaire.

En 2020, l'ONUDC, en partenariat avec le ministère de l'Intérieur et la Commission de développement du droit de la Zambie, a organisé une retraite de cinq jours à Lusaka pour identifier les lacunes de la législation relative à la contrebande de migrants. Les experts ont évalué la législation en vigueur en Zambie comme première étape vers un cadre juridique complet sur la contrebande de migrants.

Il convient de souligner qu'en juillet 2022, la Zambie a mis en place le Plan de mise en œuvre de la politique nationale sur la traite des personnes et la contrebande de migrants, avec pour objectifs :

Réduire les cas de traite des personnes et de contrebande de migrants à destination, en provenance et à travers la Zambie d'ici 2030 ;

Renforcer la capacité du système judiciaire pénal à enquêter, identifier et poursuivre efficacement les affaires de traite et de contrebande d'ici 2026 ;

Renforcer la capacité nationale à fournir des services de protection et de soins aux victimes, témoins et victimes potentielles de la traite d'ici 2030 ;

Renforcer la coordination et la coopération nationales, régionales et internationales pour lutter contre la traite et la contrebande d'ici 2025.

En outre, le gouvernement a adopté l'amendement à la loi contre la traite des êtres humains et a renforcé ses contrôles frontaliers. Lors de la Journée mondiale contre la traite des personnes 2025, le gouvernement a lancé le Plan d'action national 2025-2027 sur la traite des personnes et la contrebande de migrants. Il est à noter que la Zambie a enregistré 41 cas en 2024, impliquant 194 victimes et 46 suspects.

ZIMBABWE

Selon la note d'information du RMMS (supra), au Zimbabwe, le camp de réfugiés de Tongogara et le centre régional de Nyamapanda sont des points de transit importants, où les migrants obtiennent des services, génèrent des revenus et prennent des dispositions



pour la prochaine étape du voyage. La plupart des personnes introduites clandestinement à travers la rivière Limpopo, autour de Beitbridge, sont originaires du Zimbabwe lui-même, bien que des migrants de la Corne de l'Afrique utilisent également cet itinéraire.

Le rapport 2024 du Département d'État des États-Unis sur la traite des personnes concernant le Zimbabwe indique que le gouvernement du Zimbabwe a officiellement lancé son Plan d'action national 2023-2028 sur la traite des personnes et a poursuivi les campagnes de sensibilisation, en coordination avec les ONG. Il précise que le Zimbabwe est un pays de transit pour les victimes de la traite et les migrants vulnérables à l'exploitation, notamment en provenance de Somalie, d'Éthiopie, du Malawi et de la Zambie, souvent en route vers l'Afrique du Sud.

En 2019, le gouvernement du Zimbabwe, par l'intermédiaire du ministère de l'Intérieur et du Patrimoine culturel, a élaboré sa Politique nationale de migration, avec le soutien de l'OIM. Le pays a constaté une augmentation de la migration interne et transfrontalière, entraînant une recrudescence de la migration irrégulière, de la contrebande humaine et des flux migratoires mixtes. Il est à noter qu'un atelier de rédaction de la politique s'est tenu à Mutare du 25 au 28 mars 2019 afin d'élaborer un cadre politique global traitant de la migration et du développement.

Dans l'article « Trafic et contrebande d'enfants au Zimbabwe : lacunes législatives et politiques », Mabvurira constate que de nombreux enfants zimbabwéens sont introduits clandestinement à l'intérieur et à l'extérieur du pays pour rendre visite à leurs parents ou proches vivant illégalement dans les pays voisins. Cela se fait généralement pendant les vacances scolaires. Les malaicha, qui sont des chauffeurs aidant les gens à franchir les frontières illégalement, soit par des points d'entrée officiels, soit par des points non officiels, travaillent en coopération avec d'autres agents de l'autre côté de la frontière, qui prennent en charge les clients une fois qu'ils sont dans un autre pays. À Beitbridge, il a été signalé que des enfants pouvaient être introduits clandestinement par des chauffeurs de camions qui les cachaient sous les sièges ou par certaines femmes résidant dans la ville spécifiquement pour la contrebande d'enfants.

CONCLUSION

En Afrique australie, il est difficile de différencier la contrebande de migrants de la traite des personnes en raison de la confusion entre les deux notions. Le taux élevé de pauvreté et de chômage, associé au besoin pressant d'obtenir de meilleures opportunités



SIMALI Baldric Elijah

dans les pays voisins, a favorisé ce phénomène en Afrique australie. Il est donc nécessaire d'harmoniser la législation régionale sur la contrebande de migrants avec les protocoles et conventions internationaux afin d'apporter une solution adéquate.

SESSION DE FORMATION INAUGURALE POUR LES AMBASSADEURS DE LA PAIX EN PRÉVISION DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE L'UGANDA EN 2026



Les participants partagent une photo avec les intervenants distingués au Secrétariat de l'UNAFRI, à Naguru

L'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI) a organisé un atelier d'une journée dédié à l'autonomisation des jeunes Ougandais dans la prévention de la violence et des crimes liés aux élections. Cette initiative a permis aux jeunes d'acquérir les connaissances, les compétences et la motivation nécessaires pour promouvoir des processus électoraux pacifiques et crédibles à travers le pays.

Cet atelier a réuni des leaders étudiants de plusieurs universités telles que l'Université de Makerere, la Makerere University Business School, le Law Development Centre, l'Université de Kyambogo, l'Université Internationale de Kampala, l'Université Islamique en Ouganda, l'Université de Nkumba, ainsi que des leaders de jeunesse de la grande région métropolitaine de Kampala. L'événement a permis de réaliser : la diffusion de l'éducation civique et électorale ; l'identification et la prévention des crimes électoraux ; le développement de compétences en résolution de conflits et en consolidation de la paix ; ainsi que l'utilisation de la technologie et des réseaux sociaux.

La formation a été animée par des intervenants, notamment l'honorable juge Simon Byabakama, président de la Commission électorale de l'Ouganda, le commissaire Lamex Omara de la Commission ougandaise des droits de l'homme (UHRC), l'adjoint du procureur Barbara Kawuma du Bureau du directeur des poursuites publiques (ODPP), le commissaire Kasimo Thomas de la Force de police ougandaise (UPF), Mme Rebecca Atwiine, assistante présidentielle spéciale responsable de la lutte contre la corruption à la Maison d'État, et l'honorable Kabyanga Godfrey, ministre d'État chargé des TIC et de l'Orientation nationale. Les jeunes ont été formés pour éviter la violence électorale et les crimes électoraux en tant qu'investissement stratégique dans la démocratie, la paix et le développement national. En dotant les jeunes de connaissances, de compétences et de valeurs éthiques, les sociétés peuvent favoriser une culture de non-violence, de responsabilité et de civisme. Grâce à des efforts collaboratifs et soutenus, les jeunes peuvent passer de simples instruments de pratiques électORALES illégales à des ambassadeurs d'élections pacifiques et crédibles, garantissant que l'avenir de la démocratie repose sur des bases solides et paisibles.

REMARQUES DU PRESIDENT DE LA COMMISSION ÉLECTORALE DE L'UGANDA LORS DE L'ATELIER INAUGURAL DES AMBASSADEURS DE LA PAIX TENU LE 16 SEPTEMBRE 2025 AU SECRETARIAT DE L'UNAFRI



L'honorable juge Simon Byabakama



Le Président a exprimé son plaisir d'assister à l'atelier des Ambassadeurs de la Paix, organisé au Secrétariat de l'Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (UNAFRI), à Naguru, Kampala.

Le concept d'élections libres et équitables n'est pas explicitement défini par la législation ougandaise, mais la Cour suprême de l'Ouganda a fourni des orientations, notamment dans l'arrêt historique *Kizza Besigye contre Yoweri Museveni et la Commission Électorale*, Cour suprême, Requête présidentielle n°1 de 2001. Dans cette affaire, il a été précisé que, pour garantir des élections libres et équitables, il convient d'accorder suffisamment de temps à toutes les étapes, y compris les nominations, les campagnes, le vote et le dépouillement. Les candidats ne doivent pas être privés de leur droit de se présenter, et les citoyens ne doivent pas être empêchés de voter pour les candidats de leur choix à travers des manipulations injustes de la part des responsables électoraux. Il doit exister des conditions équitables pour tous, afin que les titulaires de fonctions

publiques, les ministres et les responsables gouvernementaux ne disposent pas d'un avantage indu.

L'ensemble du processus électoral doit se dérouler dans un environnement exempt d'intimidation, de corruption, de violence, de coercition ou de toute action visant à compromettre la volonté du peuple. Les procédures électORALES doivent garantir le secret du vote, un dépouillement exact et une annonce rapide des résultats. Les lois électORALES et les directives destinées aux participants doivent être préparées et





publiées bien à l'avance. L'équité et la transparence doivent être maintenues à toutes les étapes du processus électoral. Ceux qui commettent des infractions électorales ou compromettent le processus doivent être sanctionnés sévèrement. La Commission Électorale doit résoudre les litiges électoraux de manière rapide et équitable.

En tant que Président de la Commission Électorale de l'Ouganda, il a réaffirmé que le fondement de la démocratie ougandaise repose sur le principe selon lequel le pouvoir suprême appartient au peuple. La Constitution, adoptée en 1995, consacre ce principe fondamental et stipule que les Ougandais exercent leur souveraineté par des élections régulières, crédibles et participatives. Il est du devoir de chaque citoyen non seulement de valoriser ces droits, mais aussi d'accomplir les responsabilités qui y sont associées avec soin et intégrité.

La Constitution définit également les droits et les devoirs de chaque citoyen ougandais. Les citoyens sont encouragés non seulement à participer au choix de leurs dirigeants, mais aussi à respecter l'État de droit, à promouvoir la paix et à soutenir l'unité nationale. Il a particulièrement exhorté les jeunes, qui représentent à la fois le présent et l'avenir de la nation, à être fiers des progrès accomplis, à rester vigilants face aux influences divisionnistes et à œuvrer activement pour la construction d'une société pacifique et démocratique.

Il a rappelé aux jeunes le préambule de la Constitution, qui reconnaît solennellement les périodes douloureuses

de troubles politiques, de conflits et d'instabilité qu'a connues l'Ouganda. Évoquant ces expériences comme des leçons durement apprises, il a encouragé les jeunes à comprendre la fragilité de la paix et la responsabilité partagée de la préserver. Il a souligné que l'ordre constitutionnel actuel, qui garantit les droits des citoyens et établit des processus démocratiques, découle d'un engagement collectif à ne jamais répéter les erreurs du passé.

Dans son discours, il a invité les jeunes à se considérer comme les gardiens de leur héritage, responsables de faire en sorte que l'avenir de l'Ouganda ne soit pas compromis par les divisions et les conflits qui ont autrefois menacé son unité. En privilégiant le dialogue plutôt que la confrontation, en respectant les droits et la dignité d'autrui, et en rejetant activement toute forme de violence, les jeunes Ougandais peuvent contribuer à bâtir des communautés fortes et résilientes. Il les a encouragés à exercer un leadership dans leurs communautés, à promouvoir l'éducation civique et à servir d'ambassadeurs de la paix par leurs paroles et leurs actions.

En conclusion, il a encouragé les jeunes à puiser leur inspiration dans le parcours de l'Ouganda, à rester vigilants et proactifs, non seulement dans la protection de la paix, mais aussi dans la promotion des valeurs démocratiques qui soutiennent la croissance nationale. Leur dévouement, a-t-il souligné, servirait de phare pour les générations futures, garantissant que les sacrifices du passé se traduisent par une société stable, inclusive et harmonieuse pour tous.

Il a mis en garde les jeunes contre les menaces per-



sistantes qui pèsent sur l'intégrité des élections, notamment la corruption, particulièrement pernicieuse. La corruption électorale - qu'il s'agisse de l'achat de votes ou d'actes tels que l'achat de waragi (alcool local) pour les électeurs, la manipulation des registres électoraux ou l'abus de ressources publiques - mine la confiance du public et fausse la véritable volonté du peuple.

Des élections pacifiques ne résultent pas uniquement des cadres institutionnels ; elles sont une réalisation collective, construite à travers les actions d'individus consciencieux. Il a exhorté les jeunes à continuer de

s'éduquer, de s'engager et de s'autonomiser mutuellement, afin que le processus démocratique ne soit pas seulement un événement, mais un témoignage vivant de nos aspirations communes.

Il a enfin exprimé sa gratitude aux jeunes pour leur attention, leur dévouement et leur engagement en faveur de la paix et de la démocratie en Ouganda.



REFORCER LE POUVOIR DES JEUNES POUR DES ÉLECTIONS PACIFIQUES ET CRÉDIBLES



Commissaire Lamex Omara Apitta - Commission des droits de l'homme de l'Ouganda (UHRC)



Lors de l'atelier de formation des ambassadeurs de la paix organisé le 16 septembre 2025 par l'UNAFRI en prélude aux élections générales en Ouganda en 2026, la Présidente de la Commission ougandaise des droits de l'homme (UHRC), représentée par Commissaire Omara Lamex Apitta a transmis ses vœux les plus sincères pour un dialogue productif et porteur d'impact.

La session a mis en évidence le fait que dans toute démocratie florissante, les élections constituent le cœur battant de la gouvernance et de la responsabilité. À travers elles, les citoyens expriment leur volonté, choisissent leurs dirigeants et définissent l'orientation de leur nation. À cet effet, elles doivent être crédibles, transparentes

et, surtout, pacifiques.

LE RÔLE DES JEUNES DANS LA DÉMOCRATIE

Les jeunes représentent une proportion importante de la population ougandaise et constituent une force vitale dans la construction de son avenir





politique. Renforcer leur capacité à participer activement, de manière constructive et pacifique aux élections n'est pas simplement souhaitable – c'est essentiel au bon fonctionnement de la démocratie.

Il a été rappelé que « Les jeunes ne sont pas seulement les dirigeants de demain, ils sont les dirigeants d'aujourd'hui ». En Ouganda, plus de la moitié des électeurs ont moins de 35 ans. Ce pouvoir démographique peut influencer les résultats électoraux, tenir les dirigeants responsables et façonner le débat national. Les jeunes ne sont pas seulement des électeurs ; ils sont également des organisateurs, des influenceurs numériques, des bâtisseurs de paix, des observateurs électoraux et, de plus en plus, des candidats aux fonctions publiques.

Cependant, malgré leur potentiel, de nombreux jeunes restent à l'écart des processus politiques formels. Des obstacles tels que le manque d'éducation civique, l'exclusion systémique, l'apathie des électeurs et la méfiance envers les institutions continuent d'entraver une participation significative. La véritable participation doit donc commencer par la compréhension des principes de représentation, de responsabilité et de participation publique qui définissent la gouvernance démocratique.

LES OBSTACLES À LA PARTICIPATION DES JEUNES

Plusieurs défis clés ont été mis en lumière :

Manque d'information : Beaucoup de jeunes n'ont pas accès à des informations électorales précises et opportunes, laissant place à la désinformation et à la manipulation.

Violence des jeunes : Certains jeunes sont exploités par des acteurs politiques et entraînés dans la violence. Cette tendance destructrice mine la démocratie et doit cesser.

Polarisation ethnique : Les divisions tribales sont souvent manipulées à des fins politiques, transformant les élections en compétitions d'identité plutôt qu'en débats d'idées.

Monétisation de la politique : L'achat de votes et la manipulation financière sapent l'intégrité et dévalorisent le choix démocratique.

Déclin des valeurs : Le manque croissant d'intégrité, d'empathie et de responsabilité menace le tissu moral du leadership et de la citoyenneté.

Fausses nouvelles et désinformation : La diffusion de mensonges sur les plateformes numériques mine la vérité, la confiance et la paix.

STRATÉGIES POUR RENFORCER L'AUTONOMISATION DES JEUNES

Pour construire une démocratie inclusive et pacifique, plusieurs stratégies ont été proposées :

Éducation civique et politique : Renforcer l'éducation civique dans les écoles, les communautés



et sur les plateformes numériques afin d'outiller les jeunes de connaissances et de sens des responsabilités.

Engagement numérique responsable : Encourager les jeunes à utiliser la technologie pour promouvoir la paix et contrer la désinformation.

Espaces politiques inclusifs : Réduire les barrières à la participation politique des jeunes et promouvoir le leadership à travers le mentorat et la formation.

Consolidation de la paix et prévention des conflits : Former les jeunes en tant qu'ambassadeurs de la paix pour unir et réconcilier les communautés.

Volontariat dans les processus électoraux : Encourager les jeunes à participer en tant qu'observateurs, éducateurs civiques et assistants électoraux afin de renforcer la transparence de l'intérieur.

UN APPEL À UNE PARTICIPATION PACIFIQUE

Des élections pacifiques et crédibles relèvent d'une **responsabilité nationale partagée**. Chaque citoyen - et particulièrement les jeunes - a un rôle à jouer pour faire de la démocratie un instrument de progrès et non de division. Le message était clair : les jeunes doivent rejeter la violence et devenir des agents de réconciliation, de vérité et de justice.



CONCLUSION

Renforcer les capacités des jeunes pour des élections pacifiques et crédibles n'est pas une campagne ponctuelle, mais **un processus continu d'éducation, d'engagement et de transformation**. Avec le bon accompagnement, la jeunesse ougandaise peut devenir la force motrice d'un avenir fondé sur la paix, la justice et la démocratie.

Citant Abraham Lincoln pour terminer son propos, le Commissaire aux droits de l'homme a relevé que « **Le bulletin de vote est plus fort que la balle** ». Il a conseillé les jeunes de choisir le bulletin de vote, la paix, pour construire une meilleure nation pour tous.



LE RÔLE DU BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PUBLIQUES DANS LA POURSUITE DES INFRACTIONS ÉLECTORALES



Barbara Kawuma Bugembe – Directrice adjointe des poursuites publiques (ADPP)

Le Bureau du Directeur des Poursuites Publiques (ODPP) en Ouganda est mandaté par l'Article 120 de la Constitution de 1995 pour superviser toutes les poursuites pénales devant les tribunaux du pays, à l'exception du tribunal militaire. La vision de l'ODPP est de parvenir à une société sans criminalité, et sa mission consiste à gérer et poursuivre les affaires pénales afin de réduire le taux de criminalité national.

FONCTIONS PRINCIPALES DU BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PUBLIQUES

1. Direction des enquêtes sur les affaires criminelles :

Le Bureau du Directeur des Poursuites Publiques (ODPP) supervise et oriente les agences chargées de l'application de la loi au cours des enquêtes criminelles. Cela inclut l'émission d'instructions sur la manière dont les enquêtes doivent être menées afin qu'elles soient approfondies, légales et conformes aux procédures

établies. L'ODPP examine les preuves recueillies par les enquêteurs et peut demander des investigations supplémentaires pour mieux élucider les dossiers avant leur présentation au tribunal. Ce rôle est particulièrement crucial dans les infractions électorales, où une enquête détaillée est essentielle pour établir les faits, identifier les suspects et recueillir des preuves recevables à l'appui des poursuites.

2. Introduction des poursuites pénales devant les juridictions compétentes (à l'exclusion du tribunal militaire) :

L'ODPP a le pouvoir d'engager des actions pénales en déposant officiellement des charges contre des suspects devant les tribunaux de droit commun, à l'exclusion des juridictions militaires. Cela comprend la préparation des actes d'accusation, la présentation des preuves et la conduite des poursuites au nom du gouvernement. Dans les cas d'infractions électorales, l'ODPP évalue la suffisance des preuves avant de pour-



suivre les suspects, dépose les charges appropriées et représente l'intérêt public tout au long du processus de poursuite afin d'assurer la justice et le respect des lois électorales.

3. Prise en charge ou abandon des poursuites engagées par d'autres :

L'ODPP dispose du pouvoir légal de reprendre les poursuites engagées par d'autres individus ou organismes, afin de garantir la cohérence et la conformité avec l'intérêt public. Cette mesure vise à maintenir des normes élevées en matière de poursuites et à prévenir tout abus de la procédure judiciaire. De plus, l'ODPP peut retirer des poursuites à tout moment avant le jugement, notamment en cas d'insuffisance de preuves, de considérations d'intérêt public ou de motifs juridiques. Dans les affaires électorales, cela garantit une gestion professionnelle et éthique des dossiers, renforçant ainsi la confiance dans le système judiciaire.

La poursuite pénale est un service public exercé au nom du public, où les procureurs disposent d'un pouvoir discrétionnaire dans des domaines clés tels que l'identification des suspects, la détermination des charges, la gestion des demandes de mise en liberté sous caution, la modification des charges, la convocation des témoins, la proposition de peines et l'examen des appels. Le rôle principal du procureur est d'aider le tribunal à rendre des décisions et des peines justes et équitables, tout en protégeant l'intérêt public et l'intégrité du système judiciaire.

Gestion des infractions électORALES

Les infractions électORALES sont considérées comme des actes criminels et sont régies par diverses lois, notamment le Code pénal, les lois sur les élections présidentielles, parlementaires et locales, la loi sur les partis politiques et la loi sur l'utilisation abusive de l'informatique. Ces lois couvrent les pratiques illégales depuis la phase de nomination des candidats, en passant par les campagnes, jusqu'au vote et au dépouillement, et concernent les candidats, leurs agents, les responsables électORAUX ainsi que le grand public. Une personne ne peut être poursuivie pour une infraction électORALE sans l'approbation du Directeur des Poursuites Publiques, bien que l'arrestation et l'inculpation soient autorisées. De telles poursuites doivent être engagées dans un délai de trois mois à compter de la date présumée de l'infraction.

Infractions électORALES

Les infractions électORALES englobent diverses actions illégales qui menacent l'équité du processus électoral. Elles comprennent notamment le fait, pour des candidats, de faire de fausses déclarations, d'accepter un financement étranger pour leurs campagnes ou de se livrer à l'incitation à la violence et aux discours de haine. D'autres infractions concernent les personnes qui tentent de voter plusieurs fois, qui portent des armes à feu non autorisées dans les bureaux de vote ou qui mènent des activités de campagne en dehors des périodes légales.

La corruption électORALE, telle que la tentative de soudoyer les électeurs ou l'acceptation de pots-de-



vin, constitue également un crime grave, tout comme le fait de permettre à des personnes non éligibles de voter. La diffusion de fausses informations sur les candidats, le refus de publier les résultats électoraux, ou la falsification, la destruction ou la manipulation de matériel électoral sont d'autres violations reconnues.

En outre, toute interférence avec les urnes, l'usurpation d'identité d'un électeur légitime, l'exercice d'une influence indue notamment par des menaces ou des enlèvements ainsi que la conduite de campagnes non autorisées à proximité des bureaux de vote constituent des infractions électORALES. La dégradation des matériels de campagne et l'entrave au travail des agents électoraux sont également reconnues comme des

infractions dans ce cadre.

Défis liés à la poursuite des infractions électORALES

Les infractions électORALES peuvent survenir à toutes les étapes du cycle électoral, y compris lors des primaires, des nominations, des campagnes et des jours de scrutin. Parmi les défis rencontrés figurent la montée de l'anarchie, la difficulté à distinguer entre l'assistance électORALE légitime et la corruption, ainsi que la détermination de la responsabilité pour les actes commis par les partisans. L'environnement électoral devient souvent très tendu, ce qui entraîne des comportements inhabituels et complique les efforts d'application de la loi.



LA POLICE OUGANDAISE MET EN AVANT SES INITIATIVES DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ AXÉES SUR LA JEUNESSE EN VUE DES ÉLECTIONS DE 2026



Déclarations du Commissaire Kasimo Thomas, Direction du Renseignement Criminel de la Force de Police de l'Ouganda (UPF)



Le Commissaire Kasimo Thomas de la Direction du Renseignement Criminel de la Police ougandaise a salué les initiatives d'engagement des jeunes comme des outils essentiels pour promouvoir la paix et prévenir la criminalité à l'approche des élections générales de 2026 en Ouganda.

S'exprimant lors de l'atelier des Jeunes Ambassadeurs de la Paix, organisé par l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI), le Commissaire Kasimo a apprécié cette initiative opportune, qui met l'accent sur le rôle clé des jeunes en tant qu'agents de paix et de stabilité pendant la période électorale.

Il a présenté plusieurs interventions ciblées de la police visant à réduire la criminalité et à renforcer la sécurité communautaire, en particulier

à Kampala et dans d'autres zones urbaines, où les jeunes sont souvent les plus exposés au chômage et à la marginalisation.

Autonomiser les jeunes des quartiers défavorisés et créer des opportunités

Parmi les stratégies phares évoquées par le Commissaire figure le projet Ghetto Youth, qui offre aux jeunes des alternatives concrètes à la criminalité en leur donnant accès à un soutien financier, une formation professionnelle et un mentorat. Ces programmes visent à transformer les jeunes à risque en citoyens productifs, capables de gagner leur vie dignement et de contribuer positivement à leurs communautés.

En complément, le Commissaire a souligné le succès des initiatives de soutien au secteur des boda boda (motos-taxis), qui créent des emplois et favorisent un comportement responsable dans



From left to right, Com. Kasimo Thomas, Dr. Kitio Édouard (DG UNAFRI)

un secteur essentiel à l'économie urbaine. En investissant dans ce domaine, la police aide à canaliser l'énergie des jeunes vers des moyens de subsistance durables, tout en réduisant la criminalité liée à la précarité économique.

Renforcer la sécurité électorale

Le Commissaire Kasimo a également annoncé la création d'un Bureau des affaires électorales et politiques au sein de la Police ougandaise. Cette section coordonnera toutes les activités policières liées aux élections afin de garantir des scrutins libres, équitables et pacifiques. Cette initiative illustre l'engagement de la police à défendre la démocratie, la transparence et la confiance du public tout au long du processus électoral de 2026.

Lutter contre les nouvelles menaces sécuritaires



Évoquant les défis sécuritaires plus larges, le Commissaire a insisté sur la vigilance constante de la Direction dans la lutte contre le terrorisme et les activités subversives. Il a mis en garde les jeunes contre les manipulations d'acteurs politiques susceptibles de former des groupes rebelles ou d'inciter à la violence après les élections, soulignant que de tels comportements menacent la stabilité nationale.

Un engagement pour des élections pacifiques

En conclusion, le Commissaire Kasimo a réaffirmé que la Police ougandaise est pleinement préparée à garantir l'ordre et la paix pendant la période électorale. Il a insisté sur le fait que la coopération entre les forces de l'ordre, la jeunesse et la société civile est essentielle pour préserver les valeurs démocratiques de l'Ouganda.

En promouvant l'autonomisation des jeunes, la responsabilité civique et une surveillance sécuritaire rigoureuse, la Direction du Renseignement Criminel continue de jouer un rôle central dans la garantie d'élections pacifiques, transparentes et sûres en 2026.



CORRUPTION ÉLECTORALE

Analyse par l'Assistante spéciale du Président chargée de la lutte contre la



Mme Rebecca Atwiine - Assistante spéciale du président (ASP)



L'Ouganda continue de lutter contre la corruption électorale, un fléau qui mine les processus démocratiques du pays et touche particulièrement la jeunesse. Alors que les jeunes se sont réunis à l'UNAFRI pour rechercher des solutions, Mme Rebecca Atwiine, Assistante spéciale du Président chargée de la lutte contre la corruption à la Présidence, a souligné l'urgence de promouvoir un leadership éthique, l'éducation civique, et des réformes institutionnelles.

DÉFINIR LA CORRUPTION ET LES INFRACTIONS ÉLECTORALES

La corruption, telle que définie par la loi ougandaise et les conventions internationales, englobe la corruption active et passive, le détournement de fonds, l'extorsion et l'abus de pouvoir à des fins personnelles. La Loi sur la lutte contre la corruption et les lois électorales de l'Ouganda reconnaissent spécifiquement des actes tels que la corruption électorale (achat de votes), la

désinformation, l'usurpation d'identité, et d'autres pratiques malhonnêtes comme des infractions pénales. Ces activités illicites sapent la confiance du public et compromettent l'intégrité du processus électoral.

LA VULNÉRABILITÉ DE LA JEUNESSE OUGANDAISE

Les jeunes sont souvent ciblés et exploités dans les systèmes électoraux corrompus en raison du chômage élevé, des difficultés économiques, et d'une faible sensibilisation civique. Beaucoup se laissent séduire par les promesses de politiciens ou agissent par instinct de survie, devenant souvent involontairement complices d'actes de corruption, de violences électorales ou d'autres pratiques illégales. L'absence de mise en œuvre rigoureuse des lois et le manque d'éducation civique renforcent encore cette vulnérabilité.

LES CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE



LA CORRUPTION ÉLECTORALE

La corruption électorale a des conséquences graves pour la jeunesse ougandaise : pertes de vies humaines, blessures, invalidités permanentes dues aux violences électorales. Elle engendre également l'instabilité politique, une mauvaise prestation des services publics, et une détérioration continue des valeurs démocratiques. Des élections entachées de corruption conduisent à l'émergence de dirigeants non responsables, portent atteinte aux droits humains, et détruisent la confiance du public envers les institutions - autant de facteurs qui freinent le développement et la cohésion sociale de l'Ouganda.

LES VOIES DE RÉFORME

Pour relever ces défis, le Bureau de la lutte contre la corruption à la Présidence recommande plusieurs réformes essentielles :

Renforcer l'éducation civique afin que les jeunes connaissent leurs droits et responsabilités dans le processus électoral.

Mettre en place des mécanismes de contrôle et d'application rigoureux pour décourager les pratiques électorales frauduleuses.

Autonomiser les jeunes à travers des initiatives économiques et des programmes de formation au leadership, afin de renforcer leur résilience face aux influences corrompues.

Renforcer les cadres juridiques pour empêcher les personnes impliquées dans des affaires de corruption d'occuper des fonctions publiques, garantissant ainsi l'intégrité des élections et la restauration de la confiance du public.

Les parties prenantes sont également encouragées à

exploiter les programmes gouvernementaux destinés à soutenir les jeunes - tels que les fonds pour la jeunesse et les projets d'entrepreneuriat tout en exigeant transparence et responsabilité dans l'allocation des ressources.

Conclusion

La société ougandaise doit rejeter la corruption, promouvoir la transparence, et donner aux jeunes les moyens de devenir des défenseurs de l'intégrité. Ce n'est qu'à travers un leadership éthique, une éducation efficace, et des institutions solides que l'Ouganda pourra organiser des élections crédibles, pacifiques et équitables, jetant ainsi les bases d'un développement démocratique durable.



REMARQUES FINALES DU MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DE L'INFORMATION, DES TECHNOLOGIES, DE LA COMMUNICATION ET DE L'ORIENTATION NATIONALE,



Son Excellence Monsieur Kabyanga Godfrey Baluku



Le Ministre d'État chargé de l'Information, des Technologies de la Communication et de l'Orientation nationale a présidé la cérémonie de clôture du tout premier atelier des Jeunes Ambassadeurs de la paix organisé par l'UNAFRI à Naguru. Il a axé son allocution sous le thème : « Mettre à profit la technologie et les médias sociaux pour des élections pacifiques ».

Dans son discours, il a expliqué comment les plateformes de médias sociaux sont devenues le nouveau marché des idées – une place publique moderne où les discussions, les débats et la mobilisation se déroulent à une vitesse et à une échelle sans précédent.

Il a souligné à la fois le potentiel transformateur et les risques liés à ces plateformes. D'un côté, les médias sociaux peuvent amplifier les voix, combler les fossés entre les communautés et encourager la participation civique. De l'autre, ils peuvent servir d'outil de désinformation, de divi-

sion et d'affaiblissement du processus démocratique. Il a encouragé les jeunes ambassadeurs à se considérer comme des gardiens de la vérité et à promouvoir activement un comportement numérique responsable. En luttant contre les fausses informations, en favorisant un débat civilisé et en soutenant des récits positifs, ils peuvent contribuer à faire en sorte que la technologie soit utilisée pour unir plutôt que diviser.

Par ailleurs, il a exhorté les participants à organiser des campagnes numériques favorisant le dialogue





basé sur les enjeux et la participation pacifique au processus électoral. Cela comprend l'utilisation d'outils de vérification des faits, la participation à des débats respectueux et le soutien aux initiatives visant à sensibiliser leurs pairs à l'importance d'élections libres et équitables.

Le Ministre a relié ces responsabilités au thème du Gouvernement du NRM pour 2026, « *Protéger les acquis* », un engagement à préserver la paix, la stabilité et la démocratie, tout en exploitant la technologie comme catalyseur du progrès et de l'unité nationale.

En conclusion, il a exhorté chaque jeune ambassadeur à devenir le relai phare d'information fiable au sein de sa communauté, en utilisant la technologie non seulement comme outil de communication, mais aussi comme moyen de bâtir un Ouganda plus pacifique et inclusif.

L'atelier s'est achevé par une discussion animée sur des stratégies innovantes visant à garantir que les médias sociaux soutiennent plutôt qu'ils ne compromettent les objectifs démocratiques du pays.



LE CANNABINOÏDE SYNTHÉTIQUE « KUSH » EN SIERRA LEONE

SIMALI Baldric Elijah - Stagiaire juridique à l'UNAFRI



Fig (2) Kush : la nouvelle image de drogue illégale de la Sierra Leone source bbc.com.

INTRODUCTION

En juin 2024, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a signalé de nouvelles concoctions de drogues nocives - notamment le kush, le Khadafi et le Monkey Tail - comme présentant des risques particuliers pour la santé à travers l'Afrique, en raison de leurs ingrédients variables et souvent inconnus. En Afrique de l'Ouest, l'usage ancien et émergent de mélanges de drogues tels que le kush constitue une menace croissante pour la santé publique. En Sierra Leone, on observe une augmentation surprenante de la consommation de kush. Un examen critique des facteurs qui alimentent cette tendance dans le secteur illicite des drogues en Sierra Leone demeure d'une importance fondamentale pour les décideurs politiques, les forces de l'ordre et les professionnels de la santé publique, qui cherchent à atténuer ses effets sociaux néfastes. Pour répondre à cette menace émergente, il est essentiel de remonter à la racine du problème, d'où la nécessité d'une analyse de cette

drogue en Sierra Leone.

Le kush, un mélange chimique de puissants opioïdes synthétiques appelés nitazènes - dont certains sont 25 fois plus forts que le fentanyl - et de cannabinoïdes synthétiques, est devenu la cause d'une crise de santé publique et de sécurité sur le continent africain. Il est particulièrement répandu dans des pays d'Afrique de l'Ouest comme la Sierra Leone, la Guinée et le Libéria. Le faible coût de cette drogue s'accompagne de propriétés hautement addictives, qui sont en grande partie responsables de la crise observée parmi les jeunes. À cet égard, les gouvernements sont confrontés à des défis accrus pour imposer des restrictions à la production et à la distribution, tandis que les trafiquants exploitent les failles juridiques existantes et la porosité des frontières. Cet article examine la prévalence, la nature criminelle organisée et les conséquences du kush en Sierra Leone.

CONTEXTE



L'afflux de drogues synthétiques bon marché, addictives, nocives et mélangées localement transforme durablement l'Afrique de l'Ouest. Avec l'émergence de nouveaux marchés de consommation, les risques graves pour la santé sont difficiles à contrer par un système de santé insuffisamment préparé. Le nombre croissant de jeunes dans une Afrique de l'Ouest en expansion sera touché, toutes classes socio-économiques confondues. Depuis 2021, le kush s'est répandu dans la sous-région, atteignant la Guinée, la Gambie et, dans une moindre mesure, le Sénégal et le Ghana. Ces drogues, peu coûteuses, offrent une échappatoire au chômage, à la misère et la pauvreté, aux abus sexuels et physiques, et parfois aux traumatismes liés à une enfance passée comme enfant soldat.

UNE PERSPECTIVE NATIONALE

Le rapport de février 2025 de la Global Initiative against Transnational Organised Crime (GI-TOC) note que la consommation de drogues en Sierra Leone a de longues origines. Dans les années 1970 et 1980, les lieux de rassemblement des jeunes étaient déjà des espaces de consommation de poyo (vin de palme), d'omoly (gin) et de cannabis. La guerre civile de 1991 à 2002, déclenchée par un mouvement séparatiste et agraire révolutionnaire, est devenue de plus en plus brutale et a entraîné la distribution à grande échelle de drogues telles que le crack, le cannabis et l'héroïne aux combattants. Après la guerre, l'apparition illicite de l'antidouleur tramadol en 2008 a marqué une étape clé dans les marchés de la drogue en Sierra Leone. Le tramadol est devenu populaire parmi les consommateurs d'héroïne et les nouveaux usagers de drogues. En 2016, le Pharmacy Board of Sierra Leone

a déclaré l'abus de tramadol urgence nationale de santé publique, ce qui a conduit à un renforcement de la réglementation et à une intensification des actions des forces de l'ordre.

Selon le rapport (supra), le kush a pénétré les marchés de détail de la drogue en Sierra Leone vers 2017, et dès 2020, il était devenu la drogue la plus consommée. L'arrivée de cette substance bon marché, extrêmement addictive et de plus en plus mortelle, a marqué un tournant dans l'ampleur de la consommation domestique de drogues et, par conséquent, des dommages qui y sont liés. Depuis 2021, le kush s'est propagé sur les marchés de détail d'autres pays de la sous-région, notamment le Libéria, la Guinée, la Gambie, et plus récemment la Guinée-Bissau et le Sénégal.

Le rapport indique que le kush vendu à Freetown est généralement classé comme « dur » ou « doux », avec plusieurs sous-catégories disponibles. Les plus connues sont djagaban (également appelé buga, se référant à une variété forte), TM et K2 (toutes deux considérées comme appartenant à la catégorie douce). D'après le rapport, les personnes qui consomment des drogues (PWUD – People Who Use Drugs) ont largement signalé avoir besoin d'utiliser des quantités croissantes de kush, en particulier à partir de 2022, et les cas de surdose présumés liés au kush ont fortement augmenté depuis cette année-là. Les consommateurs interrogés ont indiqué connaître en moyenne entre deux et quatre personnes qu'ils croyaient mortes à la suite de la consommation de kush entre décembre 2023 et juin 2024. Depuis 2022, des corps sont déposés dans les rues par les propriétaires de grands lieux de consommation de kush et ramassés par les autorités tôt le matin.

En 2020, le marché du kush a explosé, et le pays s'est soudainement retrouvé avec une drogue plus populaire que le cannabis. Le faible prix du kush et sa composition hautement addictive ont contribué à une escalade rapide de la consommation. En 2020-2021, deux individus travaillant en partenariat ont pris le contrôle d'un groupe opérant autour de la zone

d'Eastern Police (Freetown), ont établi un réseau de distributeurs et de revendeurs intermédiaires, et ont fortement accéléré la croissance de l'opération et du marché en général. Vers la fin de 2022, le marché du kush est devenu plus vaste, plus puissant et plus mortel. À partir de cette période, de nombreux décès et effets graves sur la santé, supposément liés au kush, ont été signalés.

Le 4 avril 2024, le président Julius Maada Bio a déclaré l'état d'urgence nationale en raison de la consommation de drogues, principalement à cause de l'impact dévastateur de cette substance sur la santé publique à travers le pays. Il a lancé une task force sur la consommation de drogues et de substances, promettant de diriger une approche gouvernementale axée sur la prévention et le traitement, impliquant les forces de l'ordre et l'engagement communautaire. Une re-crudescence des activités de répression policière a ensuite poussé le marché du kush davantage dans la clandestinité, entraînant une hausse temporaire des prix de détail. Vers la fin de 2024, la consommation de kush demeurait largement répandue, car l'ampleur, l'étendue et l'impact du marché du kush étaient sans précédent dans le pays. La Sierra Leone reste le centre du commerce du kush, et à l'échelle de la sous-région, on estime que le kush est en grande partie importé par voie maritime, via des quais informels, et par voie terrestre à travers des postes frontaliers officiels et non officiels.

LES ROUTES D'APPROVISIONNEMENT

Le kush et d'autres composants chimiques entrent en Sierra Leone par la mer — principalement par le port — et par voie aérienne. Le Queen Elizabeth II Quay constitue un point d'entrée majeur pour le kush, en particulier pour les importations prétraitées nécessitant de grands volumes. Les saisies au quai ont atteint un pic en 2021 et concernaient principalement des cargaisons de matière organique, pesant entre 2 et 60 kg, dissimulées parmi des effets personnels. Une saisie notable en 2024 au port a concerné une expédition de mars en provenance de Rotterdam contenant environ 300 kg de matière organique dissimulée dans des biens

personnels. Plusieurs sacs de matière organique saisis portaient l'étiquette « feuilles de molène, Verbas-cum Thapsus », une plante utilisée pour les huiles et les tisanes, et arboraient la marque d'une entreprise d'aliments naturels établie en Grèce. La deuxième voie d'entrée est l'aéroport, où les composants du kush — notamment les ingrédients actifs et la feuille de guimauve — arrivent via des services de messagerie internationaux. Les saisies à l'aéroport, bien que limitées, proviennent de ces services de messagerie plutôt que de passagers.

UN RÉSEAU CRIMINEL ORGANISÉ

Le rapport révèle que la structure décentralisée du marché et la présence d'acteurs criminels anciens et bien établis ont entraîné une variation significative dans la part du marché contrôlée par les individus occupant des rôles spécifiques. Ces rôles comprennent les propriétaires, les locks (également appelés interfaces), les cuisiniers (cooks), les distributeurs, les détaillants, et enfin les consommateurs de drogues (PWUD – People Who Use Drugs). Il convient de noter que certains de ces rôles peuvent se chevaucher : certains propriétaires sont également distributeurs, des détaillants sont aussi propriétaires, et des consommateurs agissent à la fois comme détaillants et distributeurs.

Le marché est dirigé par les propriétaires, qui opèrent comme financiers et organisent souvent les importations. Ils disposent généralement de trois types de ressources : des fonds pour acheter les ingrédients actifs ou du kush prétraité ; la capacité d'assurer une certaine



forme de protection, soit au niveau local pour protéger la production, soit aux points d'entrée pour sécuriser les importations ; et enfin, une connexion internationale permettant d'importer du kush prétraité. Les locks constituent un intermédiaire entre le propriétaire et les opérations quotidiennes. Ils ont souvent un lien personnel avec le financier, mais subissent une forte pression pour protéger l'identité de ce dernier. Les cuisiniers, quant à eux, s'occupent de la fabrication de la drogue. Ceux impliqués dans les grandes opérations possèdent généralement des connaissances de base en chimie, bien que ce ne soit pas toujours le cas. Leur nombre reste probablement limité, ce qui en fait un maillon potentiellement fragile du marché.

C'est au niveau des distributeurs que le marché devient de plus en plus complexe et saturé, en raison du grand nombre d'acteurs, de la diversité des volumes de kush échangés et des interconnexions complexes. Les grands distributeurs commercent régulièrement des quantités de 250 grammes, 500 grammes et 1 kilogramme — connues respectivement sous le nom de quarters, halves et one. Ils vendent généralement à des distributeurs moyens et petits, qui manipulent des quantités comprises entre 250 grammes et 28 grammes. Une caractéristique notable des grands distributeurs est la nature interconnectée de leur commerce : la plupart se connaissent bien et échangent entre eux, probablement parce que les chaînes d'approvisionnement en kush ne sont pas fixes, mais dépendent du cuisinier ayant du produit disponible et du lock ou du distributeur ayant accès au kush prétraité. Les détaillants découpent ensuite les onces de kush en portions plus petites destinées aux petits revendeurs, puis en minuscules morceaux emballés dans du papier, prêts à être vendus pour la consommation.

Au sommet de la pyramide de vente au détail se trouvent les propriétaires de cartels. En Sierra Leone, certains cartels peuvent regrouper entre 50 et 100 consommateurs, et certains propriétaires en possèdent plusieurs, avec des chaînes d'approvisionnement relativement stables, travaillant en définitive pour un seul propriétaire. Les cartels remplissent une fonction



sociale pour les personnes marginalisées et servent de lieux sûrs pour la consommation grâce à la protection locale dont ils bénéficient.

Enfin, viennent les consommateurs de kush, qui sont, selon le rapport, le plus souvent jeunes et de sexe masculin. La majorité d'entre eux déclarent consommer autant de kush qu'ils peuvent en acheter au cours d'une journée, soit entre 2 et 6 doses en moyenne, mais parfois jusqu'à 20. Une observation importante du rapport souligne la relation de codépendance entre les PWUD et les détaillants : les consommateurs ont besoin de détaillants capables d'assurer une certaine protection contre les forces de l'ordre, mais recherchent également auprès d'eux une forme de protection sociale et de soutien.

FACTEURS DE RISQUE

Le faible prix du kush constitue un facteur clé de son expansion rapide sur les marchés de consommation, en plus de la nature addictive de ses composants chimiques. Le rapport souligne que le prix moyen d'une dose de kush est resté stable à 0,2 USD entre 2019 et 2021, avant d'augmenter légèrement à partir de 2022, puis de façon significative en janvier 2024, en réaction au durcissement des mesures répressives, à la forte inflation et à la distance de transport du kush. Entre juillet et novembre 2024, le kush pouvait être acheté sur le marché à la fois à bas prix et à prix élevé, ce qui suggère un écart croissant entre les prix.

En outre, le rôle des gangs a émergé dans le marché du kush. Le milieu social des propriétaires et des cuisiniers n'est généralement pas lié au marché de la violence ; en revanche, parmi les distributeurs moyens et petits, les équipes de revendeurs (peddler crews) et les grands

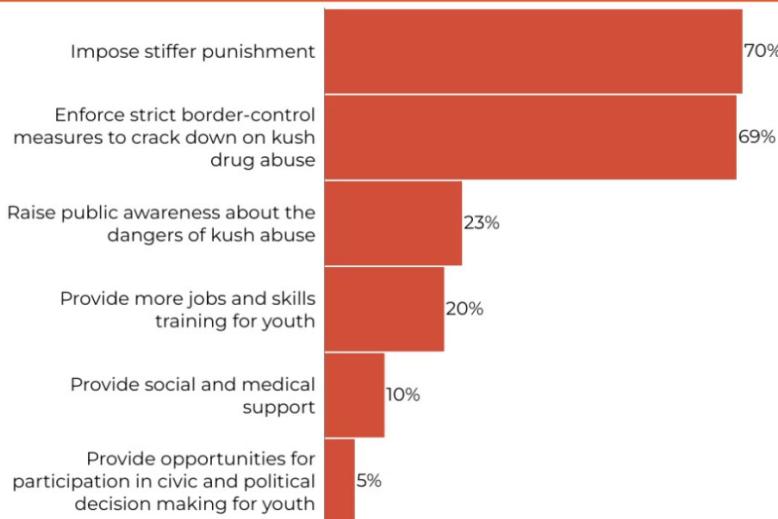
détaillants (big men), on retrouve une forte proportion d'anciens chefs de gangs. Le niveau de vente au détail du marché du kush entretient également un lien avec ce marché de la violence, car la plupart des cartels étaient auparavant impliqués dans le commerce du crack, du cannabis et de la cocaïne. Certains appartiennent à d'anciens commandants combattants, tandis que d'autres emploient d'anciens combattants ou des marginaux de gangs pour assurer leur protection.

CONSÉQUENCES

Peu après l'apparition du kush dans le pays, des rumeurs ont circulé selon lesquelles des politiciens seraient à l'origine de son importation et de sa dis-

tribution, selon le rapport. Celui-ci note toutefois que la plupart des éléments de preuve indiquent des structures de protection essentiellement locales, concentrées autour des points d'entrée, des lieux de préparation, de distribution et de vente, plutôt qu'une protection politique à l'échelle nationale. Il existe des cas de protection locale impliquant des responsables portuaires, la police, le pouvoir judiciaire et certains membres du Parlement. L'analyse du rapport met en évidence un système de protection rappelant le chevauchement complexe entre les intérêts étatiques et non étatiques observé pendant et après la guerre civile. C'est sur cette base que les importateurs de kush bénéficient d'une protection locale et exploitent

Best approach to kush problem | Sierra Leone | 2025 AFRICAN BAROMETER



Respondents who say they have heard of kush were asked: People have different views on how the issue of kush abuse in Sierra Leone could be addressed. In your opinion, what should be the first most important approach to addressing kush abuse? And what would be the second approach? (Figure shows combined responses for respondents' first- and second-choice approaches.) (Respondents who had not heard of kush are excluded.)

les failles des systèmes de contrôle et de sécurité.

Le rapport mentionne également des cas impliquant des individus du secteur privé travaillant dans les ports d'entrée ou pour des entreprises y important ou exportant des produits, qui offrent une protection ou facilitent le commerce. Le plus souvent, il s'agit de formes de petite corruption, comme des pots-de-vin versés à des dockers pour qu'ils ferment les yeux sur le contenu de certains conteneurs, sacs à dos ou valises. Par ailleurs, cela a conduit à une forme de protection

décentralisée dans l'application de la loi, dans la mesure où la vulnérabilité des sites de préparation à toute perturbation nécessite également une protection au niveau de la distribution. Le rapport cite notamment un grand cartel du centre-ville, appartenant à un criminel notoire, opérant à seulement 100 mètres d'un poste de police, sans aucune interférence.

Il est observé que cette drogue laisse les personnes léthargiques, désespérées et malades. D'un point de vue de santé publique, depuis 2020, l'hôpital psychi-

atrique universitaire de Sierra Leone - le seul établissement psychiatrique du pays - a constaté une augmentation de **4000 %** du nombre de personnes présentant une consommation problématique de drogues. Le gouvernement a cherché à améliorer l'accès au traitement des PWUD (personnes qui consomment des drogues) en étendant les services du Kissy Rehabilitation Centre et en ouvrant le National Rehabilitation Centre, situé à la périphérie de Freetown, entre autres mesures.

À l'inverse, la réponse des forces de l'ordre a été particulièrement marquée en 2024 : de nombreuses descentes ont eu lieu chez les distributeurs et détaillants, et plusieurs arrestations de grands distributeurs et de propriétaires ont été effectuées, avec refus de libération sous caution - bien que celle-ci soit souvent accordée officieusement par la suite. L'absence d'une réponse répressive forte avant 2024, ainsi que la sélectivité avec laquelle elle est désormais appliquée, doivent être comprises dans le cadre de la **dynamique politico-économique** plus large du pays.

CONCLUSION

On peut conclure que le fléau du kush et sa propagation rapide sur le marché de la drogue sierra-léonais ont engendré une grave crise de santé publique, qui a eu des effets dévastateurs sur les PWUD, leurs familles et la société dans son ensemble. La nature hautement addictive et le faible coût de la drogue ont facilité son accès, piégeant ses consommateurs dans un cycle de dépendance, de troubles mentaux et de marginalisation sociale. Le pays est donc confronté à la nécessité d'adopter une **approche multidimensionnelle** pour lutter contre ce fléau - allant au-delà des mesures punitives - et s'attaquant aux causes profondes, notamment le chômage des jeunes et l'exclusion sociale.

LANCEMENT DU RAPPORT SUR LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE EN OUGANDA, 2017-2024



Le 25 septembre 2025, Mr Munanura Andrew Karokora , Directeur général adjoint de l'UN-AFRI a représenté notre organisation lors du lancement officiel du « Youth Crime Report: Juvenile Offending in Uganda, 2017–2024 », une étude réalisée par Uganda Youth Development Link (UYDEL) avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). L'événement a réuni les acteurs clés du gouvernement, les forces de l'ordre, la société civile et les partenaires internationaux. Le rapport révèle une analyse approfondie des tendances et des schémas de la délinquance juvénile au cours des sept dernières années, en mettant l'accent sur les causes sous-jacentes, les cadres juridiques et politiques, les interventions gouvernementales en Ouganda, ainsi que l'impact des facteurs socio-économiques. Il fournit également des recommandations politiques et des stratégies pratiques pour prévenir la délinquance et réhabiliter les jeunes délinquants. Les principaux thèmes abordés lors du lance-

ment comprenaient :

- Les tendances statistiques de la criminalité juvénile en Ouganda entre 2017 et 2024, avec une absence notable de données pour 2021 ;
- Les facteurs contributifs tels que la pauvreté, l'accès limité à l'éducation et la désintégration familiale ;
- L'efficacité des interventions actuelles et les lacunes existantes dans le système de justice pour mineurs ;
- Les recommandations pour une collaboration intersectorielle afin de réduire la délinquance des jeunes.

